Questions orales

M. Mulroney: Vous êtes certain qu'il s'agit là des paroles exactes de la ministre? En fait, monsieur le Président, cela diffère quelque peu de ce que je me rappelle avoir entendu de la part de la ministre.

Je pourrais peut-être dire ceci à mon honorable collègue: si on devait renflouer au coût de centaines de millions de dollars une institution financière de l'ouest du pays, lorsque la ministre est intervenue à ce sujet, il aurait été contradictoire à l'extrême, après avoir élaboré un plan de renflouement d'une institution de l'ouest du pays, d'affirmer ensuite qu'elle pensait que c'était peine perdue.

M. Broadbent: Ce n'est pas là la question.

M. Mulroney: Manifestement, le gouvernement jugeait, à l'instar des banques et de l'Opposition, que le plan de renflouement prévu était conçu pour aider cette institution, ses déposants et l'ouest du pays.

En ce qui a trait à la question que soulève plus particulièrement mon honorable collègue, et il faut être circonspect vis-àvis de l'hypothèse sur laquelle il se fonde, à savoir la prétendue déclaration de la ministre, je répondrai ceci. Nous avons invité les députés à soulever cette question au comité le plus rapidement possible, car si qui que ce soit, une banque à charte ou autre, a quelque chose à se reprocher, il faut que la population en soit informée, et si des actes illégaux ont été commis, des poursuites seront alors immédiatement intentées.

Des voix: Bravo!

LES RETRAITS DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné ce qui se passe à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre, il se pourrait qu'à un moment donné des poursuites soient intentées au criminel. Espérons que ce ne sera pas nécessaire, mais cela pourrait arriver. La question que je pose au premier ministre est cependant d'un tout autre ordre. Elle porte précisément sur le fait que les ministres de la Couronne ont la responsabilité de millions de dollars des deniers publics et que lorsqu'ils concluent des ententes avec les banques, ils devraient veiller à ce qu'elles ne ruinent pas le projet. C'est de cela qu'il s'agit.

Je demande au premier ministre de répondre à la question cette fois. S'il relit le compte rendu, il va voir que, hier, à la Chambre, la ministre d'État aux Finances a présenté comme une pratique commerciale normale le droit des banques de retirer leurs dépôts de la Banque Commerciale du Canada même si ces retraits avaient pour conséquence de saborder le projet.

M. Clark (Yellowhead): Lisez le compte rendu.

M. Deans: Je l'ai lu.

M. Clark (Yellowhead): Lisez le hansard. Dites la vérité.

M. Deans: Je l'ai lu.

M. Broadbent: Or, nous savons que les banques ont conclu une entente avec le gouvernement du Canada et que . . .

M. le Président: A l'ordre! Le député voudrait-il en venir au fait?

M. Broadbent: Nous savons qu'en retirant leurs fonds, elles ont voué le projet à l'échec. Le premier ministre leur donne-t-il raison d'avoir retiré ainsi leurs dépôts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce que je sais, c'est que les banques à charte ont contribué une soixantaine de millions de dollars à un fonds pour sauver cet établissement de l'ouest du Canada. Il serait absurde à l'extrême de leur part, après avoir contribué 60 millions un mercredi, de les retirer le lendemain, le jeudi. Il est possible que ces faits soient mis en évidence par un comité parlementaire. C'est pourquoi nous voulons faire étudier cette affaire par un comité parlementaire pour qu'il puisse la juger.

Mon collègue dit que les banques ont sabordé le projet. Il n'en sait rien. Absolument rien. Si c'est le cas, nous allons sévir contre elles avec la plus grande rigueur, mais nous ne condamnerons personne sans preuves. Vous condamnez avant d'être en possession de tous les faits. C'est injuste.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre devrait déjà savoir si les banques ont retiré ces fonds peu après les avoir déposés. Il ne devrait pas avoir besoin d'une enquête pour l'apprendre.

LA RESPONSABILITÉ DU CABINET

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre est responsable des actions de son ministre des Finances et de sa ministre d'État aux Finances. Le cabinet n'avait-il pas été informé des retraits? Le cabinet n'exerçait-il pas une surveillance permanente pour assumer ses responsabilités à l'égard des contribuables? Était-il disposé à sacrifier non seulement la Banque Commerciale du Canada mais aussi les coopératives de crédit et les municipalités, puis à demander encore 1 milliard de dollars à tous les autres contribuables du Canada pour payer le tout? Est-ce là ce que le premier ministre considère comme une attitude responsable de la part de nos dirigeants?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la série de questions de mon collègue m'a complètement sidéré. Je sais que les libéraux agiraient de la sorte. Ils nous reprochent d'aider un jeune établissement. Ils n'ont pas dit un mot quand ils ont injecté deux milliards de dollars dans Canadair de Montréal et ils ont ensuite refusé de rendre des comptes à la Chambre. C'est pourtant ce qui s'est produit. Nous voulons qu'un comité examine cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je me souviens d'avoir demandé à mon prédécesseur de charger un comité d'étudier la question et d'essayer de sauver cet établissement de Montréal, mais j'ai essuyé un refus